

7320/21 LIMITE ANNEXE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 avril 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 avril 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2013/798/PESC
concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine
– Annexe

E 15683

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**